



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 178-90

Prévisions budgétaires Régie des Déchets

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du Conseil du 4 Septembre 1990.

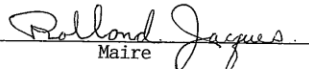
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Gilles Lessard et résolu à l'unanimité que par le présent règlement numéro 178-90, la Municipalité Saint-Frédéric adopte les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des Déchets de Beauce-Centre, pour l'exercice financier 1991.

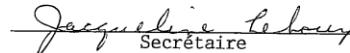
De plus la Municipalité devra se soumettre à la loi sur la T.P.S. quand il y aura application, s'il y a lieu.

Avis de motion: 4 Septembre 1990

Adoption: 1 Octobre 1990

Publication: 2 Octobre 1990


Maire


Secrétaire

Copie conforme certifiée